

Les hausses salariales soumises aux aléas de la politique

AIP Le gouvernement apparaît divisé sur l'Accord interprofessionnel, qui devra peut-être être voté par une majorité alternative

Les salaires augmentent-ils de 1,1 %, comme le prévoit l'Accord interprofessionnel 2019-2020 conclu fin février ? Bien malin qui pourrait le dire. Car à l'incertitude syndicale - les trois formations se prononceront le 26 mars - s'ajoute désormais le flou politique, comme en témoigne le courrier adressé par Daniel Bacquelaine (MR), ministre des Pensions, au Premier ministre Charles Michel (MR), et dont le contenu a été révélé par *L'Echo* ce jeudi.

1 Critiques gouvernementales.

Le ministre fédéral des Pensions pointe plusieurs éléments repris dans l'affectation de l'enveloppe bien-être destinée à relever les allocations sociales et que les employeurs ont liée à l'accord sur l'AIP. La première concerne la revalorisation des pensions minimums : elle sera plus favorable aux carrières incomplètes qu'aux carrières complètes. « Cette proposition va à l'encontre de la volonté du gouvernement et du Parlement d'octroyer un "bonus social" en faveur des pensionnés qui, malgré le fait qu'ils ont presté une carrière complète, ne bénéficient

que d'une pension minimum », écrit Daniel Bacquelaine.

De plus, le Groupe des Dix propose de relever le montant maximum de la pension de survie en cas de cumul de celle-ci avec une autre allocation sociale afin que ce plafond corresponde à celui de la Grapa (la Garantie de revenu aux personnes âgées). « En réalité, cette proposition revient sur une réforme portée par mon prédécesseur Alexander De Croo, visant à limiter le cumul entre une pension de survie et un revenu de remplacement », poursuit le ministre. Enfin, la hausse des droits de pension pour les revenus de remplacement va à l'encontre de la politique menée par le gouvernement et visant à récompenser le travail, estime encore le ministre.

Ces critiques s'ajoutent à celles émises le mois dernier par l'Open VLD et la N-VA concernant le report du durcissement des conditions d'accès aux prépensions prévu dans l'accord.

2 Une « suédoise divisée ».

Jeudi matin, Daniel Bacquelaine relativisait la portée de son courrier, expliquant ne pas

« rejeter l'AIP » mais avancer « une analyse des mesures reprises dans cet accord, avec leurs implications politiques et budgétaires ». De son côté, Charles Michel répétait que le MR continuait de soutenir l'accord.

Cette cacophonie inquiète. En effet le gouvernement fédéral doit ratifier l'AIP, une fois que l'ensemble des partenaires sociaux se seront prononcés. Soit après le 26 mars, date à laquelle FGTB, CSC et CGSLB diront si elles approuvent ou non le texte. Or ce gouvernement est minoritaire et en affaires courantes depuis le départ de la N-VA. Raison pour laquelle la plupart des arrêtés royaux sont désormais soumis au Parlement avant d'être paraphés par le Roi. Avec le risque que l'aile droite de la « suédoise » (Open VLD et N-VA) ne rejette le texte.

3 Majorité alternative.

Pour faire approuver l'AIP par la Chambre, il faudrait donc trouver une majorité alternative sans la N-VA (31 députés), voire l'Open VLD (14). Le MR (20 sièges) et le CD&V (18) devraient alors trouver le soutien

de 37 députés.

Qui, du PS (23 sièges), du SPA (13), d'Ecolo (6), de Groen (6) ou du CDH (9), acceptera de voter l'AIP ? A priori, aucune de ces familles n'a intérêt à endosser la responsabilité d'un échec, l'accord permettant l'ouverture de négociations salariales sectorielles attendues par les travailleurs. A quelques semaines du scrutin, ce serait dangereux. ■

PASCAL LORENT

CÔTÉ SYNDICAL

L'inconnue socialiste

Une inconnue subsiste. Que va faire la FGTB ? Son interrégionale wallonne a déjà fait savoir le mal qu'elle pensait de l'AIP. Elle pointe notamment la hausse du salaire minimum, de 0,10 euro par heure, qu'elle juge trop faible et « insultante ». Ce jeudi, la fédération carolorégienne du syndicat socialiste a également annoncé qu'elle rejetait le texte. Voilà qui commence à sentir le roussi. Et si le syndicat « frère » dit non, les députés PS et SPA à la Chambre oseront-ils mettre à mal les liens fraîchement retissés au sein de l'Action commune ?

PLT